

RESUME Belfius Financing Company (LU) NOK 09/2016 - 09/2021 (Second Tranche)

Traduction libre du résumé anglais repris dans le Prospectus de Base. En cas de contradiction, le résumé en anglais prévaut.

Le résumé suivant est rédigé en concordance avec les Articles 24 et 28 de la Loi belge du 16 juin 2006 relative à l'offre publique d'instruments de placement et à l'admission à la négociation d'instruments de placement sur un marché réglementé et expose brièvement et dans un langage non technique les principales caractéristiques de l'Emetteur, du Garant et des Notes et les principaux risques présentés par ceux-ci.

Résumé du
**BELFIUS FINANCING COMPANY SA
ET
BELFIUS BANQUE SA
PROGRAMME D'EMISSION DE NOTES**
(le « Programme »)
EUR 20 000 000 000

Introduction et avertissement

A.1 Avertissement:

- Ce résumé devrait uniquement être lu comme introduction au Prospectus.
- Toute décision d'investir dans les Notes doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.
- Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant une juridiction d'un Etat membre de l'Espace économique européen (un « Etat EEE »), le demandeur peut, en vertu de la législation nationale de l'Etat EEE dans lequel l'action est engagée, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.
- Aucune responsabilité civile ne peut être attribuée à quiconque sur la base du seul résumé ou de sa traduction, sauf contenu trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus ou s'il ne contient pas, lorsqu'il est lu conjointement avec le Prospectus, les informations nécessaires à l'investisseur en vue d'un investissement dans les Notes.

A.2 L'émetteur autorise toute institution de crédit autorisée en vertu de la Directive 2006/48/EC ou toute société d'investissement autorisée en vertu de la Directive 2004/39/EC à utiliser ce prospectus de base et les suppléments éventuels pour effectuer des offres publiques en Belgique, pendant les 12 mois qui suivent la date de ce prospectus de base, afin de mener lesdites offres (le Meneur d'Offre Autorisé)

Chaque offre et chaque vente d'Obligations par un Meneur d'Offre Autorisé sera faite conformément aux conditions définitives déterminées par le Meneur d'Offre Autorisé et l'investisseur, y compris le prix, l'allocation, et les coûts et taxes devant être supportés par l'investisseur. L'émetteur n'est pas impliqué dans les accords ou conditions définitives en rapport avec l'offre et la vente d'Obligations établies entre un Meneur d'Offre Autorisé et un investisseur. Ce Prospectus n'inclut pas les conditions définitives déterminées par un Meneur d'Offre Autorisé.

Emetteur et garant

Emetteur: Belfius Financing Company SA

B.1 Dénomination juridique et commerciale de l'Emetteur

Dénomination juridique : Belfius Financing Company, SA

Dénomination commerciale : Belfius Financing Company

B.2 Domicile, forme juridique, législation et pays d'établissement

Belfius Financing Company, SA est établi sous le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156767 ("R.C.S Luxembourg"). Les statuts de Belfius Financing Company furent modifiés et mis à jour pour la dernière fois par acte notarié le 7 mai 2014.

Le siège social est établi à:

20 rue de l'Industrie, L-8399 Koerich, Grand Duché de Luxembourg.

B.4b Eléments affectant l'émetteur et son domaine d'activité

voir B.4b ci-dessous pour Belfius Banque

B.5 Position de l'émetteur dans le groupe

Belfius Financing Company est un véhicule d'émission détenu à 100 % par Belfius Banque.

B.9 Estimation des résultats futurs

Belfius Financing Company ne communique pas d'estimation de ses résultats futurs.

B.10 Réserves dans le rapport d'audit concernant les données financières historiques

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes financiers consolidés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014:

Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

B.12 Données financières historiques

Bilan audité de Belfius Financing Company au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 (en milliers EUR)

ASSETS	2014	2013
SUBSCRIBED CAPITAL UNPAID		
Subscribed capital not called	981	981
FORMATION EXPENSES	209	162
FIXED ASSETS		
Financial fixed assets		
Amounts owed by affiliated undertakings	802.698	249.904
CURRENT ASSETS		
Debtors		
Amounts owed by affiliated undertakings	11.633.364	831.578
<i>becoming due and payable within one year</i>	4.162.856	831.578
<i>becoming due and payable after more than one year</i>	7.470.508	0
Other receivables		
<i>becoming due and payable within one year</i>	747	5
Cash at bank, cash in postal cheque accounts, and cash in hand	4.836	1.999
PREPAYMENTS	3	6
TOTAL ASSETS	12.442.838	1.084.635

LIABILITIES	2014	2013
CAPITAL AND RESERVES		
Subscribed capital	3.094	2.981
Reserves		
Legal reserve	68	12
Profit or loss brought forward	5.125	0
Profit or loss for the financial year	1.068	56
SUBORDINATED DEBTS	802.611	185.359
PROVISIONS		
Provisions for taxation	677	167
NON SUBORDINATED DEBTS		
Trade creditors		
becoming due and payable within one year	25	0
Amounts owned to affiliated undertakings		
becoming due and payable within one year	165	70
Tax and social security debts		
Tax debts	807	39
Other creditors	11.629.162	895.873
<i>becoming due and payable within one year</i>	<i>4.162.194</i>	<i>875.873</i>
<i>becoming due and payable after more than one year</i>	<i>7.466.968</i>	<i>20.000</i>
DEFERRED INCOME	36	78
TOTAL LIABILITIES	<u>12.442.838</u>	<u>1.084.635</u>

Compte de résultats audité de Belfius Financing Company au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 (en milliers EUR)

C H A R G E S	2014	2013
Other external charges	496	301
Staff costs		
Salaries and wages	94	44
Social security on salaries and wages	12	5
Supplementary pension costs	3	0
Value adjustments on formation expenses and on tangible and intangible fixed assets	52	33
Interest and other financial charges	254.740	10.497
Income tax	502	71
Other tax not included in the previous caption	21	7
Profit for the financial year	1.068	56
TOTAL CHARGES	<u>256.988</u>	<u>11.014</u>
I N C O M E	2014	2013
Income from financial fixed assets	17.843	8.932
Other interest and other financial income	239.145	2.082
TOTAL INCOME	<u>256.988</u>	<u>11.014</u>

Changement défavorable des prévisions

Non applicable. Il n'y a pas de changement prévu.

Changements significatifs dans la position financière ou de trading.

Non applicable. Il n'y a pas de changement prévu.

B.13 Événements récents en rapport avec la solvabilité de l'émetteur

Voir B.13 pour Belfius Banque

B.14 Interaction avec les autres entités du groupe

Voir B.5

B.15 Activités principales

Belfius Financing Company est un véhicule d'émission détenu à 100 % par Belfius Banque. Belfius Financing Company émet des obligations et prête les fonds ainsi levés à sa maison-mère.

B.16 Contrôle direct et indirect de l'émetteur

Belfius Financing Company est entièrement détenue et contrôlée par Belfius Banque

B.17 Notations attribuées à l'émetteur et à ses instruments de dettes.

Non applicable. Belfius Financing Company est une société qui n'a pas de notation.

B.18 Nature et étendue des garanties

Une garantie « senior » signifie que, en cas de dissolution ou liquidation de Belfius Banque (le Garant), le paiement de la garantie aura une priorité de même rang que les autres obligations de Belfius Banque appartenant à la même catégorie (c'est-à-dire direct, non sécurisé, inconditionnel et non subordonné). Cette catégorie peut être considérée comme les « créanciers ordinaires » et a une priorité moins élevée que les « créanciers privilégiés » (l'ONSS, l'Etat, les employés, etc...).

B.19 Information sur le garant

Voir ci-dessous les informations sur Belfius Banque SA/NV

Garant: Belfius Banque SA/NV**B.1 Dénomination juridique et commerciale du Garant**

Dénomination juridique : Belfius Banque SA/NV

Dénomination commerciale : Belfius Banque

B.2 Domicile, forme juridique, législation et pays d'incorporation

Belfius Banque est une société à responsabilité limitée de durée indéterminée établie sous droit belge. Le siège social est établi à 1000 Bruxelles, boulevard Pachéco 44, Belgique, téléphone +32 2 222 11 11.

B.4b Facteurs affectant le Garant et ses activités**1. Conditions économiques incertaines**

Les activités commerciales de Belfius Banque dépendent du niveau des services bancaires et financiers requis par ses clients. Plus spécifiquement, les niveaux d'emprunt dépendent fortement de la confiance des consommateurs, de la santé des économies dans lesquelles Belfius Banque est active, des taux d'intérêt du marché et d'autres facteurs qui influencent l'économie. De même, le marché des obligations émises par les banques est influencé par les conditions économiques et de marché, et à des degrés divers, les taux d'intérêt, les taux de change et les taux d'inflation dans d'autres pays (en Europe et hors de l'Europe). Rien ne garantit que des événements négatifs en Europe ou ailleurs ne créeront pas de volatilité sur les marchés ou qu'une telle volatilité n'affectera pas le cours des Notes ou encore que les conditions économiques et de marché n'auront pas d'autre effet défavorable. La rentabilité des activités de Belfius Banque pourrait dès lors être impactée négativement par une détérioration des conditions économiques générales des marchés sur lesquels elle est active, de même que par les conditions des marchés boursiers nationaux et étrangers et/ou des facteurs apparentés, y compris les politiques et initiatives gouvernementales. Un ralentissement économique ou une hausse sensible des taux d'intérêt pourrait augmenter le risque qu'un nombre croissant de clients ne remboursent pas leurs emprunts ou autres obligations à l'égard de Belfius Banque ou s'abstiennent de contracter des prêts supplémentaires. Étant donné que Belfius Banque opère actuellement la majorité de ses activités en Belgique, ses performances sont influencées par le niveau et la nature cyclique des activités commerciales du pays, lesquelles sont à leur tour impactées par les événements économiques et politiques belges et étrangers. Rien ne garantit qu'un fléchissement durable de l'économie belge n'aura pas d'impact négatif majeur sur les résultats futurs de Belfius Banque.

2. Augmentation et changement des réglementations

Comme c'est le cas pour toutes les institutions de crédit, les activités commerciales de Belfius Banque sont sujettes à une supervision réglementaire dans les juridictions dans lesquelles la banque est active, principalement en Belgique. Les récentes évolutions sur les marchés mondiaux ont abouti au renforcement

de l'implication des diverses autorités gouvernementales et réglementaires dans le secteur financier et dans les opérations des institutions financières. En particulier, les autorités gouvernementales et réglementaires françaises, britanniques, américaines, belges, luxembourgeoises et d'autres pays également, ont déjà formulé de nouvelles exigences en matière de capital et de financement et pourraient à l'avenir introduire un environnement réglementaire nettement plus restrictif, y compris de nouvelles règles comptables et d'adéquation des fonds propres, des restrictions sur les indemnités de départ des collaborateurs clés et de nouvelles réglementations en matière d'instruments dérivés. La réglementation actuelle conjuguée aux développements réglementaires futurs pourraient impacter négativement la façon dont Belfius Banque mène son activité ainsi que ses résultats.

Belfius Banque est soumise à une réglementation permanente et aux risques réglementaires apparentés, y compris les effets de changements législatifs, de leur interprétation, de changements réglementaires et de changements politiques, principalement en Belgique mais également dans les autres régions dans lesquelles Belfius Banque est active. Les changements en termes de contrôle et de réglementation, en particulier en Belgique, pourraient impacter sensiblement les activités de Belfius Banque, ses produits et services ou la valeur de ses actifs.

Des changements réglementaires majeurs ont eu lieu en réaction à la crise mondiale, avec notamment l'introduction des tests de résistance (stress tests) coordonnés par le Comité européen des superviseurs bancaires en collaboration avec la BCE, les évaluations du risque de liquidité et l'adoption de nouvelles exigences réglementaires en matière de fonds propres dans le cadre de Bâle III. Belfius Banque travaille en étroite collaboration avec les autorités réglementaires, suit en permanence les évolutions réglementaires et planifie les changements prévus. Toutefois, étant donné que les détails définitifs de la mise en œuvre ne sont pas encore complètement déterminés, il demeure une grande incertitude quant aux actions que Belfius Banque devra entreprendre pour se conformer totalement aux nouvelles règles.

Les activités et les revenus de Belfius Banque sont également impactés par les politiques budgétaires et autres adoptées par les diverses autorités réglementaires de l'Union européenne, les gouvernements étrangers et les agences internationales. La nature et l'impact des changements futurs de telles politiques ne sont pas prévisibles et échappent au contrôle de la banque.

B.5 Position du Garant au sein de son groupe

Depuis le 20 octobre 2011, la Société fédérale de Participations et d'Investissement ("SFPI"), agissant au nom de l'Etat fédéral belge, détient 100 % des actions de Belfius Banque.

B.9 Prévisions ou estimations de résultats

Belfius Banque ne publie pas de prévisions de ses résultats futurs.

B.10 Réserves dans le rapport d'audit sur les informations financières historiques

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes financiers consolidés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014:

Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

B.12 Données financières historiques importantes :

Consolidated balance sheet				
(in thousands of EUR)	31/12/2013	31/12/2014	30/06/2015	
	Audited	Audited	Unaudited	
TOTAL ASSETS	182,777,422	194,407,174	179,576,091	
TOTAL LIABILITIES	176,156,476	186,480,577	171,400,895	
TOTAL EQUITY	6,620,946	7,926,597	8,175,196	
TOTAL LIABILITIES AND EQUITY	182,777,422	194,407,174	179,576,091	
Consolidated statement of income				
(in thousands of EUR)	31/12/2013	31/12/2014	30/06/2014	30/06/2015
	Audited	Audited	Unaudited	Unaudited
			PF ⁽¹⁾	
INCOME	1,834,335	2,070,985	1,027,162	1,083,531
EXPENSES	-1,424,172	-1,447,787	-728,605	-672,573
GROSS OPERATING INCOME	410,163	623,198	298,557	410,958
NET INCOME BEFORE TAX	517,799	559,729	293,996	377,715
NET INCOME AFTER TAX	445,096	459,881	222,895	272,033
NET INCOME	445,096	459,881	222,895	272,033
(1) The result of H1 2014 has been restated due to IFRIC 21. We refer to the valuation rules. IFRIC 21 has merely an impact on the semi-annual results and not on the full year results.				
Consolidated cash flow statement				
(in thousands of EUR)	31/12/2013	31/12/2014		
	Audited	Audited		
NET CASH PROVIDED (USED) BY OPERATING ACTIVITIES	-2,941,683	10,072,507		
NET CASH PROVIDED (USED) BY INVESTING ACTIVITIES	-132,108	-20,340		
NET CASH PROVIDED (USED) BY FINANCING ACTIVITIES	-55,476	-45,550		
NET CASH PROVIDED	-3,129,267	10,006,617		
CASH AND CASH EQUIVALENTS AT THE BEGINNING OF THE PERIOD	7,149,201	4,018,659		
CASH AND CASH EQUIVALENTS AT THE END OF THE PERIOD	4,018,659	14,025,276		

Incidence néfaste des changements intervenus dans les prévisions

Il n'y a pas eu de changement néfaste dans les prévisions **du Garant** depuis la date de ses derniers états financiers audités publiés.

Changements significatifs dans la situation financière ou de trading

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou de trading postérieurement à la période couverte par les informations financières historiques.

B.13 Evénements récents concernant l'évaluation de la solvabilité du Garant

Belfius a réalisé une solide performance au cours des 6 premiers mois de 2015, respecté ses engagements et renforcé son positionnement stratégique.

Au premier semestre 2015, Belfius a enregistré un résultat net de 272 millions d'euros, contre 224 millions d'euros au 1er semestre 2014, représentant une hausse de 21,7%. Le résultat net du segment commercial de la franchise a augmenté de 38,4% à 330 millions d'euros. Le résultat net des activités Side, héritées de la période de la présence dans le groupe Dexia, s'élevait à -58 millions d'euros.

Depuis fin 2011, Belfius a mis en place un plan de réduction tactique des risques conduisant à une diminution significative de ces portefeuilles Side, avec entre autres une réduction à presque zéro du financement octroyé à Dexia fin février 2015.

Le portefeuille obligataire « Legacy » a diminué à 9,2 milliards d'euros au 30 juin 2015 (contre 18,3 milliards d'euros fin 2011), tandis que le portefeuille de garanties de crédit « Legacy » a diminué à 6,1 milliards d'euros (contre 11,6 milliards d'euros fin 2011). Ces portefeuilles résiduels conservent en moyenne une bonne qualité de crédit.

Belfius a pour ambition de diminuer le profil de risque des portefeuilles Side. Dans ce but, la banque poursuivra sa stratégie de réduction tactique des risques afin d'aligner, fin 2016, le profil de risque des portefeuilles Side avec celui de la franchise principale.

Fin juin 2015, le ratio CET 1 phased in atteignait 15,1%, soit une augmentation de 42 points de base par rapport à fin 2014. Le ratio de Capital Total phased in s'élevait à 16,8%, en hausse de 69 points de base par rapport à fin 2014.

Fin juin 2015, le ratio « CET 1 fully loaded » atteignait 14,0%, contre 13,2% fin 2014. Le ratio de Capital Total « Fully Loaded » est passé de 14,3% fin 2014 à 15,3% fin juin 2015.

Belfius Banque respecte les exigences de Bâle III / CRD IV en termes de capital, liquidité et effet de levier.

B.14 Dépendance envers d'autres entités au sein du groupe

Belfius Banque est entièrement détenue par l'état fédéral belge à travers la Société fédérale de participations et d'investissement, qui gère Belfius Banque sans lien de dépendance. Belfius Banque n'a pas de dépendance envers d'autres filiales, excepté Belfius Insurance SA/NV.

B.15 Principales activités

Belfius Banque a pour objet d'exercer l'activité d'un établissement de crédit. Belfius Banque peut aussi distribuer des produits d'assurance provenant de compagnies d'assurance tierces.

B.16 Contrôle direct ou indirect sur le Garant

Belfius Banque est entièrement détenue par l'état fédéral belge, par l'intermédiaire de la Société fédérale de participations et d'investissement, qui gère Belfius Banque sans lien de dépendance.

B.17 Notations de crédit attribuées au Garant ou à ses titres de dette

A la date du 25 juillet 2016, Belfius Banque avait les notations à long terme suivantes : A- (perspective stable) chez Fitch, A3 (perspective stable) chez Moody's et A- (perspective négative) chez Standard&Poor's.

Titres

C.1 Type, classe et numéro d'identification

Titres de dette - Obligations à taux fixe – Structure avec un paiement périodique (voir section 9.2.A du Prospectus de Base, page 79).

Code ISIN : BE6288449364

C.2 Devise

NOK

C.5 Restrictions à la libre transférabilité

Moyennant le respect des législations et réglementations applicables, il n'existe pas de restriction spécifique à la libre cessibilité.

C.8 Droits attachés aux titres, rang et limitations à ces droits

les Notes sont des obligations directes, inconditionnelles et non sécurisées de l'Emetteur, elles se classent sans préférence entre elles-mêmes, avec toutes les autres obligations de l'Emetteur de la même catégorie, jusqu'à concurrence de ce que permettent les lois relatives aux droits des créanciers. Cette catégorie peut être considérée comme celle des « créanciers ordinaires » et son rang est inférieur à celui des « créanciers privilégiés » (ONSS, état, salariés, etc.)

C.9 — taux d'intérêt nominal

1,50 pour cent par an

— date à partir de laquelle les intérêts deviennent payables et dates d'exigibilité des intérêts

Chaque 9 septembre, du 9 septembre 2017 jusqu'au 9 septembre 2021 inclus, sous réserve de certains ajustements pour tenir compte des accords en matière de jours ouvrables (Business Day Convention).

— lorsque le taux n'est pas fixe : sous-jacent sur lequel le taux est basé

Non applicable

— date d'émission, prix d'émission, commission de placement, date d'échéance et dispositions pour l'amortissement du prêt, comprenant les procédures de remboursement

Date d'émission : 9 septembre 2016

Date d'échéance : 9 septembre 2021

Prix d'émission : 100,50% avec une commission de placement de 0,50% comprise

— rendement (avant imposition)

À l'échéance finale, après prélèvement de la commission de placement : 1,40 pour cent par année

— nom du représentant des détenteurs de titres de dette

Non applicable

C.11 Admission au trading

Non applicable

Facteurs de risque

D.2 Risque-clé spécifique à l'Emetteur et au Garant

Comme toutes les autres institutions financières, BELFIUS BANQUE fait face à un risque financier dans l'exercice de son activité, comme le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché (incluant le risque de liquidité).

Les risques de crédit en général sont inhérents à un large spectre des activités menées par BELFIUS BANQUE. Ceux-ci incluent les risques générés par les évolutions de la qualité de crédit de ses emprunteurs et contreparties et l'incapacité de recouvrer les prêts et les montants dus. Etant une institution de crédit commercial à caractère universel, BELFIUS BANQUE, finance la clientèle du secteur public (local) et social, segment de clientèle historique et encore prédominant, ainsi que les grandes entreprises à travers sa division Public and Commercial Banking, mais aussi les particuliers, les indépendants, les professions libérales et les petites entreprises à travers sa division Retail and Commercial Banking.

Les risques de marché sont tous les risques des activités de BELFIUS BANQUE liés aux fluctuations des prix de marché, incluant, principalement, l'exposition aux pertes provoquées par des mouvements défavorables des taux d'intérêt, et, dans une moindre mesure, des taux de change et du cours des actions. En raison de la nature de son activité, BELFIUS BANQUE ne risque pas de subir une exposition substantielle au risque de marché.

Le risque opérationnel est le risque d'impact financier ou non financier résultant de processus, de collaborateurs et de systèmes internes inadéquats ou défectueux ou bien d'événements externes. La définition inclut le risque juridique et de réputation mais exclut le risque stratégique et les dépenses émanant de décisions commerciales. Bien que BELFIUS BANQUE ait mis en place des contrôles du risque ainsi que des actions destinées à limiter ce risque, et dispose de ressources dédiées au développement de procédures efficaces et de la sensibilisation du personnel, une couverture à 100 % des risques opérationnels ne peut jamais être atteinte en raison de la nature intrinsèque de ces risques.

Le risque de liquidité chez BELFIUS BANQUE est principalement influencé par :

- les encours du funding commercial récolté auprès des clients Retail et Private, des petites, moyennes et grandes entreprises, de la clientèle publique et assimilée, et leur utilisation à des fins de crédits commerciaux pour ces clients ;
- la volatilité du gage qui est bloqué auprès de contreparties dans le cadre de produits dérivés et de transactions repo (*cash & securities collateral*) ;
- la valeur des réserves de liquidité grâce auxquelles BELFIUS BANQUE peut récolter du funding sur le marché repo ou auprès de la BCE ;
- la capacité de récolter du funding interbancaire.

D.3 Principaux risques associés aux titres de créances

Les dispositions en matière de convocation d'assemblées des Détenteurs de Notes permettent aux majorités définies de lier tous les Détenteurs, y compris ceux qui n'assistent et ne votent pas à l'assemblée en question et ceux qui ont exprimé un vote contraire à celui de la majorité.

Aucune garantie ne peut être fournie quant à l'impact d'une décision judiciaire possible ou d'un amendement de la législation anglaise ou d'une pratique administrative née après la date d'émission des Notes.

Par ailleurs, toute législation ou pratique fiscale applicable à la date du présent prospectus et/ou à la date d'achat ou de souscription des Notes peut faire à tout moment l'objet de changements.

Les activités de placement de certains investisseurs sont soumises aux lois et réglementations en matière d'investissement, ou à l'examen ou la réglementation de certaines autorités. Chaque investisseur potentiel devra consulter ses conseillers juridiques afin de déterminer si et dans quelle mesure il est légalement habilité à investir dans les Notes.

Les investisseurs peuvent se retrouver dans l'incapacité de vendre sans difficulté leurs Obligations ou à des cours qui leur procureront un rendement comparable à celui de placements similaires qui se négocient sur un marché secondaire.

Les placements dans des Obligations à taux fixe et des Obligations indexées à taux variable comportent le risque qu'une variation ultérieure des taux d'intérêt de marché puisse influencer négativement sur la valeur de ces Obligations.

Les Obligations exposent les investisseurs au risque de change.

Offre

E.2b Raisons qui justifient l'offre et l'utilisation des produits

Les revenus nets des Obligations, à savoir le montant en capital moins tous les frais et dépenses, seront affectés pour les besoins généraux de l'entreprise de BELFIUS BANQUE. BELFIUS FINANCING COMPANY octroiera un prêt à BELFIUS BANQUE.

E.3 Conditions générales de l'offre

Période d'Offre du 24 août 2016 jusqu'au 31 août 2016 (sauf en cas de clôture anticipative).

L'émetteur a le droit d'annuler une émission de notes sous le Programme tout au long de la période d'Offre jusqu'au cinquième jour ouvrable précédant leur date d'émission, soit (i) lorsqu'il considère raisonnablement que les investisseurs ne souscriront pas à l'offre pour un montant correspondant à tout le moins au Montant Minimum spécifié dans les Final Terms concernés, ou (ii) dans l'hypothèse où il considère qu'il y a une détérioration significative des conditions du marché.

L'émetteur a le droit de clôturer anticipativement la Période d'Offre si le Montant Maximum des notes concernées a été atteint ou si les conditions de marché affectent sérieusement l'intérêt ou les montants de remboursement devant être payés par l'émetteur.

E.4 Intérêt significatif à l'égard de l'offre, y compris les conflits d'intérêts

Non applicable

E.7 Estimation des dépenses facturées à l'investisseur

Non applicable